

## Paulin de Nole, Sulpice Sévère, saint Martin. Recherches de chronologie

E.-Ch. Babut

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Babut E.-Ch. Paulin de Nole, Sulpice Sévère, saint Martin. Recherches de chronologie. In: Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, Tome 20, N°77, 1908. pp. 18-44;

doi : <https://doi.org/10.3406/anami.1908.6830>

[https://www.persee.fr/doc/anami\\_0003-4398\\_1908\\_num\\_20\\_77\\_6830](https://www.persee.fr/doc/anami_0003-4398_1908_num_20_77_6830)

---

Fichier pdf généré le 16/04/2018

# PAULIN DE NOLE, SULPICE SÉVÈRE, SAINT MARTIN

RECHERCHES DE CHRONOLOGIE.

---

Paulin de Nole et Sulpice Sévère ont été les deux illustrations de l'Aquitaine chrétienne au temps de l'Empire romain. L'un fut le meilleur poète latin de l'ancienne Église; l'autre, fort attachant par son rare talent d'écrivain, l'est plus encore par le succès extraordinaire de ses écrits. Il a eu pendant tout le moyen âge des lecteurs innombrables et des centaines d'imitateurs; toute l'hagiographie occidentale s'est inspirée de lui, et il n'y a pas beaucoup de vies de saints latines où l'on ne rencontre quelque souvenir verbal de sa *Vita Martini*, sorte d'évangile de la religion des saints. Le saint qu'il a révélé au monde a joui pendant des siècles d'une popularité sans rivale. Saint Martin a été véritablement, comme Sulpice l'avait voulu, l'égal des apôtres; le sanctuaire de Tours a été le centre religieux de la Gaule franque; des milliers d'églises et de maisons religieuses ont été dédiées à saint Martin. Si l'on classait les écrivains par l'influence démontrable de leurs œuvres, il n'y aurait pas beaucoup de Latins à mettre au-dessus de Sulpice Sévère.

Il m'a semblé que des recherches qui aboutiraient à préciser certaines de nos connaissances sur ces deux Aquitains pourraient trouver leur place dans cette revue d'érudition méridionale, même si elles devaient être un peu longues et arides. Je vais essayer de dégager des écrits de Paulin toutes les données chronologiques qu'elles contiennent sur Sulpice Sévère et sur saint Martin.

## I.

## DATES DES LETTRES DE PAULIN DE NOLE A SULPICE SÉVÈRE.

Tous ceux qui ont étudié les lettres de Paulin de Nole, et particulièrement ses treize lettres à Sulpice Sévère, auront constaté que ces documents très précieux, et qui sont loin, je crois, d'avoir dit leur dernier mot, ne se laissent mettre en ordre et dater qu'à grand'peine. Pour ma part, j'avais essayé sans succès de reprendre le travail de classement tenté autrefois par Tillemont et par Lebrun. M. Reinelt, dans une thèse de doctorat soutenue, en décembre 1903, à la Faculté de théologie de Breslau<sup>1</sup>, s'est montré plus patient et plus habile, et a résolu la plupart des difficultés qui m'avaient arrêté. Son travail est bien le meilleur que l'on possède sur la correspondance de Paulin. Les cent pages de sa dissertation résument heureusement les études antérieures et leur ajoutent beaucoup de remarques utiles. C'est désormais une introduction nécessaire à l'étude des *Lettres*.

Quant à la chronologie des treize lettres à Sulpice<sup>2</sup>, la difficulté principale était que, les deux amis ne s'expédiant (sauf de rares occasions) qu'un courrier par an, et la correspondance entre Nole et les résidences aquitaines de Sulpice ayant commencé en 396 pour finir en 402 ou 403, on avait trop de lettres. M. Reinelt, éclairé par un texte de la lettre XLIII (§ 2), a bien vu que les courriers pouvaient emporter, non seulement deux lettres telles que XXIII-XXIV, dont la seconde n'est qu'un long *post-scriptum* de la première, mais deux ou plusieurs lettres distinctes, écrites à quelques mois d'intervalle. Il a, sur des indices très probants, reconstitué des paquets, l'un comprenant les lettres XXVII et XXII, l'autre XXIX, XXIII et XXIV (il ajoute à tort

1. P. Reinelt. *Studien über die Briefe des hl. Paulinus von Nola*. — Inaug. Diss... Kath. theol. Fakultät der kön. Univ. Breslau, 104 p., in-8°; Breslau, 1903.

2. Lettres I, V, XI, XVII, XXII, XXIII, XXIV, XXVII à XXXII.

XXVIII). Il a pu dresser ainsi une chronologie des treize lettres beaucoup moins erronée que l'ancienne.

Au tableau que l'on trouvera un peu plus loin des dates fournies par M. Reinelt, j'ajouterai celles que propose M. Brochet dans sa thèse récente sur *La Correspondance de Paulin de Nole et de Sulpice-Sévère* (Paris, 1906). On verra que M. Brochet a bouleversé l'ordre des pièces admis jusqu'à présent. Ses conclusions, malheureusement indépendantes du travail de M. Reinelt, qu'il n'a connu qu'en dernière heure, sont, à mon sens, presque entièrement à rejeter. Je n'indiquerai ici que ses erreurs les plus manifestes.

La lettre XI<sup>e</sup> de Paulin fut écrite en réponse à l'envoi de la *Vita Martini*. Or, nous savons par Sulpice (rapprocher *Vita Martini*, 23, et *Ep.* II, 5) que son livre fut composé très peu de temps avant la mort de saint Martin, et par ailleurs qu'il le garda par devers lui quelque temps (*V. M.*, préface) avant de le publier. A lire le livre tout entier, et particulièrement la dernière page, on s'assure que Sulpice entendait n'éditer la *Vie* qu'après que le saint, dont il parle toujours à un temps passé, aurait quitté le monde. Ainsi, avant même d'avoir lu la lettre XI<sup>e</sup> de Paulin, on s'attend à le voir parler de saint Martin comme d'un bienheureux. En effet, il l'appelle *beatissimus* (§ 13), et, dans un passage plus étendu, il s'exprime comme il suit :

(§ 11). *Neque enim tibi donatum fuisset enarrare Martinum, nisi dignum os tuum sacris laudibus mundo corde fecisses. Benedictus igitur tu homo domino, qui tanti sacerdotis et manifestissimi confessoris historiam tam digno sermone quam justo affectu percensuisti; beatus et ille pro meritis, qui dignum fide et vita sua meruit historicum, qui et ad divinam gloriam suis meritis et ad humanam memoriam tuis litteris consecratur.*

*Enarrare*, raconter jusqu'au bout, ne peut se dire de la biographie d'un vivant, et le texte que Paulin avait en mains devait comprendre le récit de la mort de saint Martin, lequel se trouve dans la *Lettre II* de Sulpice, complément nécessaire de la *Vie*. — « Louanges sacrées » serait choquant si le per-

sonnage loué était en vie. La phrase antithétique qui suit est tout à fait claire : *beatus et ille* ne s'oppose pas seulement à *benedictus*, mais à *homo*, et nous confirme que le bienheureux Martin n'était plus un homme. — Et comment obtiendrait-on la double consécration de la gloire divine et de la mémoire des hommes avant d'avoir passé de la terre au ciel ? Enfin, *manifestissimi confessoris* est une allusion à l'épître II de Sulpice, où la qualité de confesseur est attribuée à Martin, avec force arguments à l'appui. Le texte de la lettre répond donc à notre attente. Paulin, quand il l'écrivit, savait saint Martin mort.

M. Brochet s'y est mépris, et il a commis une erreur pareille sur le texte de la lettre XVII<sup>e</sup> où Paulin engage son ami, assidu pèlerin au tombeau du saint tourangeau, à ne point négliger le tombeau du saint campanien Félix.

Ep. XVII, 4. ... *Gallicanas peregrinationes tot annis (quotannis?) frequentas et iteratis saepe intra unam aestatem excursibus Turonos et remotiora visitas... Juste fateor et merito Martinum frequentari; sed dico injuste perniciosaque Felicem ab eodem, qui illum honoret, promissis inanibus ludi, vel secura promissi jam ut aboliti dissimulatione contemni. Qua fide speras Christi gratiam in honore Martini, eadem Christi offensam time in offensione Felicis.*

Quand il n'y aurait pas, dans le texte, le mot *peregrinationes*, comme les visites faites par Sulpice à Martin sont assimilées aux visites que reçoit saint Félix, confesseur du III<sup>e</sup> siècle, et comme Sulpice peut, par les honneurs qu'il lui rend, gagner la faveur du Christ, il n'est pas douteux que ces honneurs ne soient un culte et que ces voyages à Tours ne soient des pèlerinages au tombeau du saint.

Pour avoir mal entendu ces deux textes, M. Brochet a affirmé à tort que la mort de saint Martin était postérieure aux deux lettres XI et XVII; il a de plus, seul de tous les érudits qui ont étudié Paulin, placé la lettre XVII<sup>e</sup> avant la XI<sup>e</sup>. Il est certain pourtant que la XI<sup>e</sup>, qui répond à l'envoi de la *Vita Martini*, a été écrite peu de temps après la mort de Mar-

tin, au lieu que la lettre XVII<sup>e</sup> lui est postérieure au moins de quelque deux ans.

S'il y a, dans le classement des treize lettres, un fait qui s'impose, c'est la liaison des lettres XXIII-XXIV. La XXIV<sup>e</sup> se donne elle-même comme un *post-scriptum*. Il y a chance pour que la lettre à laquelle elle était annexée soit la XXIII<sup>e</sup>, car dans les manuscrits les lettres XXIII et XXIV sont associées (dans l'ordre XXIV-XXIII). Mais Paulin semble avoir voulu lever à cet égard tous les doutes. Il dit au début de la lettre XXIV : *Superioris fine commoniti, de caritatis videlicet et perfectionis verbo...* Donc, la lettre à laquelle s'ajoute la XXIV<sup>e</sup> contenait à la dernière ligne les mots ou les idées de *caritas* et *perfectio*. Et l'*Explicit* de la lettre XXIII<sup>e</sup> est : *In tua tantum dilectione profitemur esse perfectos*. On s'étonne que M. Brochet ait rompu arbitrairement un lien aussi manifeste, en adjoignant la lettre XXIV à quelque lettre perdue des années 394-396.

M. Brochet tient pour établi que Paulin s'établit à Nole en 394, ayant été ordonné prêtre à Barcelone en 393. Il connaît l'argumentation (que nous verrons confirmée) par laquelle Rauschen<sup>1</sup> fixe le voyage de Paulin en 395; mais il la rejette sans la discuter. Le texte qu'il invoque, après Tillemont<sup>2</sup>, est celui de la lettre I de Paulin, § 10 : *die domini, quo nasci carne dignatus est, ... presbyteratu initiatus sum*, d'où il tire que la Noël de l'année en question dut être un dimanche; or, entre les années admissibles, cette coïncidence ne se produisit qu'en 398. Mais il eût été tout à fait illogique d'écrire : « le jour du dimanche, où le Seigneur daigna naître », car la Noël ne tombe pas toujours un dimanche. La Noël, si elle n'est pas toujours une *die dominica*, est toujours un « jour du Seigneur ». L'argument ne vaut pas, et M. Brochet aurait dû accepter, comme M. Reinelt, l'excellente démonstration de Rauschen.

Encore une innovation singulière de M. Brochet. Tout le

1. G. Rauschen, *Jahrbücher der christlichen Kirche unter dem Kaiser Theodosius dem Grossen*. Freiburg im Br. 1897, pp. 549-552.

2. *Mémoires*, t. XIV, pp. 40 et 725.

monde s'accordait à penser que, la correspondance de Paulin et Sulpice s'arrêtant vers 402-403, comme il y est question de la *Vita Martini* et de la *Chronique* de Sulpice, et non des *Dialogues*, les *Dialogues* avaient été publiés après ces deux livres et après la dernière des lettres conservées. M. Brochet suppose (p. 57) que les *Dialogues* sont antérieurs à la *Chronique*. Il reporte la lettre XXVIII, où Paulin répond à une demande d'informations que Sulpice lui a adressée en vue de sa *Chronique*, en 404, ou plutôt en 406-407. Pourtant, Sulpice avait choisi comme terme de sa *Chronique* l'année du consulat de Stilicon, pour nous l'an 400 (*Chron.*, II, 9, 7; cf. II, 27. 5). Cette année n'avait rien de remarquable et a manifestement été choisie comme étant soit l'année courante, soit la dernière révolue<sup>1</sup>. L'année où, étant encore au début de son travail, il a consulté son ami, doit être l'année 400 ou 401; d'autre part, Bernays a montré que deux fragments de la *Chronique*, qui sont tirés de la lettre XXXI, avaient été insérés après coup dans le texte de la *Chronique* déjà rédigée<sup>2</sup>; la lettre XXXI est donc parvenue à Sulpice quand sa *Chronique* était à peu près achevée, et elle est certainement postérieure à la lettre XXVIII. Comment M. Brochet, qui place la lettre XXXI en 402, met-il la lettre XXVIII en 404 au plus tard?

J'ajoute que M. Reinelt a usé d'une méthode plus sûre que M. Brochet. Il prend comme point de départ la date de l'arrivée à Nole, qui est l'année 395; puis il examine les lettres, les classe en petits groupes contemporains, les espace et les date sans autre secours que les indications chronologiques qu'elles contiennent. Les trop rares synchronismes que permettent d'établir les allusions de Paulin à des faits par ailleurs connus ne lui servent que de vérification. M. Brochet prend au contraire ces synchronismes, et particulière-

1. Voir le passage II, 51, 8, où les *quindecim anni* se rapportent à la période 385-400. Sulpice a bien voulu arrêter son récit au moment où il se trouvait.

2. *Chron.*, II, 31, 3 à 6; II, 33, 4 à II, 35, 1. — Paulin, Ep. xxxi, 3-4. — Cf. Bernays, *Über die Chronik des Sulpicius Severus*. — *Gesammelte Abhandlungen*, t. II, p. 85.

rement l'incertaine année du retour de Mélanie, comme base de ses calculs. Ayant donné peu d'attention à la liaison mutuelle des lettres, les éléments de vérification lui font entièrement défaut.

Je donne ici, page 12, sur trois colonnes, les dates proposées par Tillemont-Lebrun, par M. Brochet, par M. Reinelt, et sur une quatrième celles qui me paraissent devoir être définitivement adoptées.

Il reste à justifier les corrections que j'ai cru devoir apporter à la chronologie de M. Reinelt.

1° *Lettre V*. — Sulpice nous dit dans sa lettre XXIII, § 2, c'est-à-dire en 400, que jusqu'alors, et depuis son arrivée en Italie, son ami et lui avaient correspondu une fois par an. La lettre V est la première que Paulin écrive à son ami depuis qu'il est à Nole; elle est écrite en été. Sera-t-il resté plus de deux ans sans donner de ses nouvelles à Sulpice, après ce départ définitif, alors surtout que Sulpice songeait à le rejoindre? Une seule fois, Paulin note dans une lettre (Ep. xvii, 1-2) qu'il est resté plus d'une année, de quinze à dix-huit mois, sans écrire à Sulpice; il déplore et commente abondamment cette longue interruption de leur correspondance. La lettre V (§ 2) nous apprend bien que le courrier envoyé par Sulpice à Nole y a été retenu par les fièvres; mais si Paulin, arrivé au printemps de 395, était resté de vingt-cinq à vingt-sept mois sans écrire à son ami, il donnerait de ce retard, à en juger par la lettre XVII, des explications bien plus étendues et précises.

L'unique motif qui détermine M. Reinelt à placer la lettre V en 397 est tiré du mot du § 14 : *Afri quoque ad nos episcopi prima aestate miserunt*. Or la lettre VII, adressée à un Africain et qui est (date sûrement établie) de 397, parle de lettres que Paulin vient de recevoir de cinq évêques africains. Mais la lettre III, qui est de l'automne 396, nous apprend que Paulin a reçu de l'évêque Alypius une lettre et cinq livres du prêtre Augustin *contra Manichaeos*. La mention de la lettre V peut fort bien se rapporter à cet envoi. Le pluriel *episcopi* peut être emphatique (le contexte s'y prêterait); il peut signi-

	Tillemont-Lebrun.	Brochet.	Reinelt.	Dates proposées.
A. 394	I	I		
395	V	V } XXIV	I	I
396		lettre perdue		V
397	XI	XVII	V XI	XI
398		XXII	XVII	XVII
399	XVII	XI XXIX, XXIII	XXVII, XXII	XXVII, XXII-XXX
400	XXII	XXVII, XXX	XXIX, XXIII- XXIV, XXVIII	XXIX, XXIII-XXIV
401	XXIII-XXIV, XXVII		XXX	XXVIII
402	XXVIII, XXIX, XXX	XXXI-XXXII	XXXI	XXXI XXXII
403	XXXI-XXXII		XXXII	
404		xxviii(406-407)		

fier qu'en outre d'Alypius un autre évêque africain a fait saluer Paulin par son messager.

M. Reinelt admet que Paulin a reçu la *Vita Martini* en 397, quelques semaines après avoir écrit la lettre V, et a répondu alors à cet envoi par la lettre XI. On aurait dû faire attention que dans la *Vita Martini* (2, 8), Sulpice a emprunté à la lettre V de Paulin (§ 6) les mots *evangelii non surdus auditor*<sup>1</sup>. Il faut donc que Sulpice ait reçu la lettre V avant d'écrire la *Vie*, c'est-à-dire avant la fin de 396. J'ajoute que, plaçant la lettre V au printemps et la lettre XI vers la fin de l'été de l'année 397, M. Reinelt (pp. 15-16) ne peut rendre compte du passage de la lettre XVII (vers sept. 398) où Paulin affirme n'avoir pas écrit à son ami depuis le printemps de l'année précédente, que par une subtilité peu admissible.

2° *Lettre XXX*. — Une lettre de Paulin à Sulpice comprenait deux parties : l'une de circonstance et proprement épistolaire, l'autre faite d'une dissertation sur un sujet religieux. La lettre XXX n'étant qu'une fin de lettre et la lettre XXII qu'un commencement, l'idée s'offre naturellement qu'elles ont été séparées par accident, et qu'il convient de les réunir. Or, dans tous les manuscrits, la lettre XXX est placée immédiatement après la lettre XXII; de plus, de la lettre XXII à la lettre XXX, la suite des idées est parfaite. Paulin, à la fin de la première, cite l'*Énéide*, et il rappelle, avec une ombre de reproche, que Sulpice, dans sa dernière lettre, citait un autre endroit de l'*Énéide* et un prologue de Plaute. A ces trois citations, peu conformes aux maximes des deux religieux, fait suite le début de la lettre XXX, qui n'offre en lui-même aucun sens satisfaisant : *Beato apostolo dictum est : « Multae litterae te ad insaniam perduxerunt. »* Je conclus que les lettres XXII et XXX n'en forment qu'une. Il ne me semble d'ailleurs pas douteux que les lettres XXVII et XXII ainsi complétée firent partie d'un même paquet.

3° *Lettre XXVIII*. — Un autre paquet comprit les lettres

1. Impossible de supposer un emprunt de Paulin, car la lettre XI, réponse à l'envoi de la *Vie*, est certainement postérieure d'au moins quelques mois à la lettre V.

XXIX et XXIII; c'est le seul point sur lequel M. Brochet se soit rencontré avec M. Reinelt; il a seulement eu le tort, comme on a vu, de séparer XXIV de XXIII. Ainsi, XXIX et XXIII-XXIV ont été emportés par le moine Victor dans son premier voyage de retour de Nole à Primuliacum (cf. Ep. XLIII, 2). A ce volumineux envoi, M. Reinelt a certainement tort d'adjoindre la lettre XXVIII. Lisons le début de cette dernière lettre : *Redit a me tibi Victor, ut redeat a te mihi; Victor... solemne solatium nobis,... Victor epistolarum nostrarum veredartus pedes... victor longissimarum viarum,... ut nos reficiat annuis inter utrumque discursibus, ferens indefessus ac referens commercia litterarum...*

Victor est ici un courrier attitré entre Primuliacum et Nole, ce qu'il n'était pas dans les lettres XXIX et XXIII-XXIV. Pour être appelé messenger annuel, il faut qu'il ait fait le voyage au moins deux ans de suite. Plus loin, au § 3, Paulin parle d'une convention conclue entre son ami et lui, d'après laquelle Victor, qui leur est également cher, doit passer l'hiver à Nole et l'été auprès de Sulpice. Cette convention a certainement été proposée par Sulpice, patron de Victor, et n'a pu l'être que lorsque Sulpice eut appris, par la lettre XXIII, que Paulin s'était épris de Victor. Ainsi, la lettre XXVIII a été emportée par Victor au plus tôt à son second retour de Nole. Ce voyage de retour est plus probablement le second, car c'est au moment où il fut décidé que Victor ferait un voyage d'aller et de retour par an, que Paulin a dû célébrer ses services annuels. La lettre XXVIII, que j'ai placée en 401, pourrait être de 402, non de 400. En tout cas, on a vu qu'elle était antérieure à la lettre XXXI.

4<sup>o</sup> *Lettre XXXII.* — Tout le monde avait admis, jusqu'ici, que les lettres XXXI et XXXII, où il est parlé des constructions de Sulpice à Primuliacum, avaient été portées par un même courrier; je crois que M. Reinelt a eu tort de les séparer. Il est vrai que l'une fut écrite un peu avant (Ep. xxxi, 1), l'autre peu après (Ep. xxxii, 10) la dédicace de l'église que Paulin, de son côté, bâtissait à Saint-Félix. Mais Victor passait à Nole tout l'hiver; il serait conforme aux habitudes

de Paulin d'avoir écrit les deux lettres, à quelques semaines d'intervalle, pendant le séjour de Victor. — D'autre part : 1° on voit dans la lettre XXXI, § 1, que Victor comptait rapporter d'Italie à son maître, en outre du bois de la Croix que lui remit Paulin, des cendres des martyrs; et dans la lettre XXXII, § 7, que Sulpice attend, pour son église neuve, des reliques. — 2° Paulin parle, dans sa lettre XXXII, du fragment de la vraie croix annoncé dans la lettre XXXI comme s'il l'avait encore en mains; il l'appelle *hanc de cruce benedictionem*; il ne sait pas encore si Sulpice déposera ce fragment dans son autel, ou s'il le gardera par devers lui comme relique portative (Ep. xxxii, 8); c'est donc que Sulpice n'a pas encore répondu à la lettre XXXI. Les deux lettres sont parties ensemble; comme elles sont arrivées à Primuliacum avant la publication de la *Chronique*, commencée en fin 400 ou au début de 401, il faudra les placer plutôt en 402 qu'en 403.

Les lettres XXXI-XXXII sont les dernières pièces conservées de la correspondance de Paulin et Sulpice. On a eu bien tort de conclure qu'ils aient cessé, vers 402-403, de s'écrire, et il est singulier de supposer que la circulation des courriers ait été depuis lors rendue impossible par l'invasion barbare<sup>1</sup>, laquelle ne se produisit qu'en 407, et n'aurait pu avoir qu'un effet passager. Il est certain qu'en 404, Sulpice et Paulin s'écrivaient<sup>2</sup>, et probable qu'ils s'écrivirent encore bien des années plus tard. Le fait qu'aucune lettre postérieure à 402-403 ne s'est conservée, alors que des huit années précédentes nous avons au moins une lettre de Paulin par an, et peut-être toutes ses lettres, ne peut être dû au hasard. Du vivant de Paulin, saint Augustin connaissait une des lettres de Paulin à Sulpice<sup>3</sup>. Il n'est pas probable qu'elle lui soit parvenue isolément, et l'on sait d'ailleurs que deux religieux

1. Reinelt, pp. 38-39. — On ignore la date du poème XXIV, à Cythérius, où Sulpice est cité au vers 715.

2. Sulpice, *Dial. III*, 17, 3.

3. Augustin, ep. CLXXXVI, 40, écrite en 417 (Migne, t. XXXIII, col. 831).

aquitains s'occupaient de collectionner les lettres de Paulin <sup>1</sup>. Il y a des chances pour que, vers 403-404, un recueil de ces lettres ait été constitué, et que de ce recueil proviennent la plupart des lettres que nous possédons, et notamment les douze lettres à Sulpice <sup>2</sup>.

## II

### LA CHRONOLOGIE DES *NATALICES* DE PAULIN.

Paulin eut de bonne heure une dévotion particulière à saint Félix de Nole. Depuis l'année 395, il lui offrit chaque année, pour le jour de sa fête qui tombait le 14 janvier, la dédicace d'un poème anniversaire ou *Natalicium*. Les *Natalices*, dont treize ont subsisté (plus un fragment), ont été réunis en un recueil spécial, où ils étaient rangés par ordre chronologique <sup>3</sup>. Nous possédons de ce *Livre de saint Félix* en treize articles plusieurs anciens exemplaires manuscrits, complets et incomplets. Les treize poèmes portent, dans les manuscrits complets, des indications numériques telles que : *Incipit laus anni primi... Incipit anni secundi... Incipit tertia... Incipit quartus* <sup>4</sup>.

Une première variante dans la numérotation traditionnelle tient à ce que, dans deux des trois manuscrits complets (AD), le premier poème, écrit par Paulin en Espagne et à la veille de son départ pour Nole, est appelé *Préface* et mis hors série, la série ne comprenant par suite que douze articles, tandis que dans le troisième manuscrit (E) les treize poèmes sont numérotés de 1 à 13. Bien que la première de ces deux numérotations soit certainement la primitive, j'adopte, pour plus de commodité, la numérotation de 1 à 13.

Mais il y a, dans l'ordre où les treize pièces sont rangées

1. Paulin, ep. xli, 1.

2. En comptant XXII et XXX pour une seule lettre.

3. Voir au tome II du *Paulin* de Vienne (t. XXX du *Corp. Scr. Eccl. Lat.*) l'introduction de l'éditeur, M. de Hartel, p. xxii.

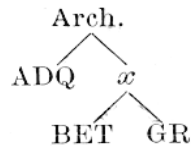
4. *Ibid.*, p. xxv, ms. D.

dans les manuscrits, un désaccord plus grave. Ce désaccord apparaîtra bien dans le tableau ci-dessous, que j'emprunte à l'éditeur M. de Hartel, et qui nous donne, pour chacun des neuf manuscrits des *Natalices*, la série des pièces qu'il contient, dans l'ordre où elles y sont rangées. Les numéros désignant les poèmes sont ceux de toutes les éditions modernes de Paulin.

ADE	12	13	14	15	16	18	23	26	27	28	19	20	21
Q	12	13	14	15	16	18	23	26					
Δ	12	13	14	15		18	23	26	27	28	19		21
B	12	13	14	15	16	18	23	26	27				
T	12	13	14	15	16	18		26	28	27			
G. R.				15	16	18			28	27			

On voit que l'ordre des pièces (en négligeant les lacunes de ΔTGR) est rigoureusement constant dans tous les manuscrits, à cela près que les deux poèmes 27 et 28 sont rangés dans les trois manuscrits TGR dans l'ordre 28-27.

La table généalogique des manuscrits qu'a dressée l'éditeur est la suivante :



On voit clairement par cette table que le manuscrit perdu  $\alpha$  donnait certainement les deux poèmes dans l'ordre 28-27, commun à TGR. Ainsi des deux branches de la tradition, l'une donne l'ordre 27-28, l'autre 28-27. Comment choisir ?

M. Reinelt a fait voir, et il est possible de confirmer ses raisons, que l'étude des deux pièces fournissait des raisons décisives de préférer l'ordre 28-27 :

1° Le poème 28 doit avoir immédiatement suivi le poème 26. A la fin de cette dernière pièce (v. 395-412), Paulin célèbre un tout récent miracle de saint Félix, l'extinction d'un incendie dans les dépendances de la basilique qui lui est dédiée (*Pavor e terrore recenti. — Vibrat adhuc animos...*). Pas de description du sinistre; 15 vers pour un tel événement: le prolix Paulin aura manqué de temps, l'échéance du 14 janvier étant proche. — Il prit sa revanche de cette brièveté

involontaire, et il la prit dans le poème 28, où il consacre cent vers (60-166) à l'incendie et au miracle, et où il donne le fait comme récent encore (au v. 61, *nuper*). Il est par suite très probable que, le poème 26 étant celui de 401, le 28<sup>e</sup> doit être celui de 402. — On ne dira pas que dans le poème 27 Paulin n'avait pas eu l'occasion de raconter le miracle, car il fait allusion, au vers 363 de ce poème, à la mesure (*obscurum tectum*) qui a brûlé.

2<sup>o</sup> Les deux poèmes 27 et 28 ont pour objet les travaux que Paulin a fait faire à Nole : construction d'une église neuve, remise à neuf et décoration de l'ancienne église Saint-Félix et du portique rectangulaire placé devant la façade. Or, il est dit dans le poème 28 que les travaux exécutés ont duré plus de deux ans (v. 268-269 : *annis sudata duobus — tertius explicuit*), et l'on voit au poème 27 qu'ils ont duré plus de trois ans. Paulin, en effet, affirme ici qu'il y a employé tout le temps qui s'est écoulé entre la première et la seconde visite de Nicéas de Remesiana (v. 350-351 : *toto quo defuit... tempore*), et, d'autre part, qu'entre ses deux visites il s'est écoulé plus de trois ans (v. 333, *Venisti tandem quarto mihi redditus anno*)<sup>1</sup>.

3<sup>o</sup> M. Reinelt fait une dernière remarque, qui lui paraît suffire à elle seule à établir que le poème 28 est antérieur au 27<sup>e</sup>. Le poème 28, dit-il, nous montre Paulin plein de la joie et de l'orgueil des importants travaux qu'il a accomplis. Son église neuve est debout, l'église ancienne a été assez rajeunie pour que l'ensemble des constructions présente un aspect harmonieux ; le poème n'est qu'une large description de tout le système des édifices et des cours. Quant au poème 27<sup>e</sup>, interminable, il s'ouvre par une introduction de 344 vers sur la fête de saint Félix, sur l'arrivée de Nicéas, sur le sens allégorique d'un texte de la Genèse. Et quand l'au-

1. Notons que Nicéas est parti après son premier séjour, dans la belle saison (poème 17, particulièrement v. 25 et suiv.), celle des grands voyages, et qu'il est revenu, trois ans après (supputation romaine), à la fin de l'année. Car il a assisté à la fête du 14 janvier, et il est arrivé assez tôt pour que Paulin écrivit cinq cents vers du poème 27 (v. 147 à 647).

teur en arrive enfin à parler de ses édifices, c'est pour ne décrire que de menus détails, comme les lampes du sanctuaire. Si la matière lui fait défaut, c'est qu'il traite un sujet qu'il a déjà presque épuisé, — dans le poème 28.

Suivons Paulin et Nicétas dans la promenade qu'ils font ensemble à travers les édifices voués à saint Félix (Poème 27).

Ils entrent dans le *cortile* de l'incendie, et contemplent la façade nettoyée et décorée à nouveau de la basilique ancienne (v. 364-381); ils passent le porche de la basilique, et Paulin signale à son hôte le plafond caissonné qui vient d'être achevé, et les lampadaires qui ont été pendus aux solives (381-394). Puis, revenus sous le portique du même *cortile*, ils jettent un coup d'œil sur les petites salles ménagées sur l'un des côtés du portique, à l'usage des hôtes de saint Félix, et munies de reliques (395-402). Après une digression sur les reliques (403-454), la visite reprend : porche de l'église ancienne (455-462); fontaines, alimentées par des citernes (463-479); communication, par un autre côté du *cortile*, avec l'église neuve, et jonction des deux églises contiguës (480-490). Une nouvelle digression (491-510) nous apprend que le Christ se complait aux vastes édifices. Paulin revient alors à ses bâtiments, pour énumérer les sujets bibliques des peintures de son même grand portique (511-541 et 596-635). Cette partie finale du poème n'est interrompue que par une dernière digression sur l'usage, qui ne faisait alors que commencer (*raro more*), de décorer les édifices sacrés de peintures murales (542-595).

Il n'est pas exact de dire que le poème 27<sup>e</sup> soit consacré aux détails de la construction. Il a pour sujet le *cortile* de l'incendie. A part l'introduction, ce n'est que le récit d'une promenade autour du portique restauré du grand atrium. Paulin, conduisant Nicétas, ne sort de cet espace quadrangulaire qu'à deux reprises, et chaque fois pour un moment (381-394, et 480-490). A peine fait-il mention (v. 458 et 482) de l'église neuve. Aussi peut-on affirmer que le poème 27 n'est qu'un complément du poème 28. Paulin n'y a voulu décrire que les travaux exécutés pendant la dernière année; et sauf le plafonnage à neuf et quelques embellissements de la vieille

église, on n'avait fait autre chose, depuis un an, que de restaurer le portique de la grande cour.

S'il fallait une dernière confirmation, on la trouverait dans un mot du poème 28 (v. 53-54), où Paulin oppose l'*area exterior*, qui est la même grande cour, à une autre cour (*area interior*, v. 28) qui touchait à trois basiliques. Il était obligé de convenir que la première, celle de l'incendie, si elle était plus spacieuse, était aussi plus négligée (*aequore major, cultu minor*<sup>1</sup>). Il n'eût certainement pas dit cela après la réfection complète que nous fait connaître le Natalice suivant, et ce mot du poème 28 est comme l'annonce des derniers travaux que l'on voit accomplis au poème 27.

Je conclus que l'antériorité du poème 28 est évidente. N'y aurait-il par ailleurs, dans la série des treize pièces telle que nous la présentent les manuscrits, aucune autre interversion, ou n'y aurait-il pas quelque lacune? La table généalogique des manuscrits doit à cet égard nous rassurer entièrement. L'éditeur du texte n'a constaté dans le texte des Natalices aucune faute commune à tous les manuscrits, et a fait remonter à l'original la bifurcation de la tradition en deux familles. Ainsi la série des pièces, en tant qu'elle est attestée par la totalité des manuscrits, est bien la série originelle. — Au surplus, on verra plus loin qu'il y a corrélation entre la chronologie des Natalices et celles des Lettres à Sulpice. En confirmant les dates des Lettres, les dates des Natalices se vérifieront elles-mêmes. — Nous pouvons dès lors dresser comme il suit la table des Natalices conservés, avec leurs dates :

Nat. 1.	Poème 12,	14 janvier	395	Nat. 8.	Poème 26,	14 janvier	402
— 2.	— 13,	—	396	— 9.	— 28,	—	403
— 3.	— 14,	—	397	— 10.	— 27,	—	404
— 4.	— 15,	—	398	— 11.	— 19,	—	405
— 5.	— 16,	—	399	— 12.	— 20,	—	406
— 6.	— 18,	—	400	— 13.	— 21,	—	407
— 7.	— 23,	—	401				

1. Au poème 27, v. 370, Paulin dira, en effet, que la réparation de la grande cour s'imposait : *Namque hunc res poscere cultum — Ipsa videbatur.*

## III.

## CONFIRMATIONS.

La série des *Natalices* va nous aider à vérifier la chronologie déjà établie des *Lettres*. Tout d'abord, serait-il possible de confirmer les déductions par lesquelles Rauschen a fixé en 395 l'établissement de Paulin à Nole, la Lettre I, le Natalice I? On se rappelle qu'avant lui, le terme initial des deux séries de documents était fixé un an plus tôt, en 394<sup>1</sup>.

Le Natalice XIII, ou poème 21, qui, d'après la table précédente, fut lu le 14 janvier 407, a été écrit alors que l'Italie venait d'être délivrée d'une grande terreur. Les *Getae* marchaient déjà sur Rome par les routes de la montagne (v. 10 *ipsis jam faucibus urbis*), quand une grande victoire romaine les avait arrêtés; au nombre des morts de la journée se trouvait leur roi (v. 20). — Il s'agit évidemment ici de la victoire remportée par Stilicon à Fiesole, sur les Goths de Radagaise. Or cette victoire est bien de 406. Prosper la place en 405, Marcellin en 406, le chroniqueur de 452 en 407<sup>2</sup>; un autre fragment de chronique, plus explicite que tous les autres et qui procède des Annales consulaires de Ravenne, en 406<sup>3</sup>. Une donnée certaine est fournie par deux décrets d'Honorius, datés des 17 et 19 avril 406, qui appellent sous les armes, en raison du péril pressant de l'Etat, les esclaves avec les hommes libres<sup>4</sup>. Tillemont se décide, malgré ce texte, à placer la bataille de Fiesole en 405: c'est que, l'établissement de Paulin à Nole datant pour lui de 394, il est forcé de dater le Natalice XIII de janvier 406; et il ne peut découvrir pourquoi la patrie romaine, en avril 406, était déclarée en danger<sup>5</sup>.

1. M. Brochet (v. ci-dessus) et M. Baudrillart (*S. Paulin de Nole*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1905, p. 58), écrivant après Rauschen, maintiennent la date de 394.

2. Mommsen, *Chronica minora*, t. I, p. 465; t. II, p. 69; t. I, p. 652.

3. *Ibid.*, t. I, p. 299 (*Additamenta Hauniensia ad Prosperum*).

4. *Cod. Theod.* VII, XIII, 16-17. Cf. Tillemont, *Hist. des Emp.* t. v, p. 806.

5. Il n'y a pas à penser à la grande invasion des Vandales et des

— La date de 406 s'impose pour la bataille de Fiesole (encore que tous les historiens modernes répètent l'erreur de Tillemont), et pour le poème 27 la date de 407, qui confirme celles des douze premiers Natalices<sup>1</sup>. Ceci dit, les synchronismes que l'on peut établir entre les Lettres et les Natalices sont les suivants :

1° On verra un peu plus loin que le Natalice IV ou poème 15, composé pour le 14 janvier 398, a été inspiré à Paulin par la lecture, évidemment toute récente, de la *Vie de saint Martin*. Nous avons donc eu raison de dater de 397 la lettre XI, par laquelle Paulin répond à l'envoi de la *Vie*.

2° L'évêque Nicétas de Rémésiana se trouvait à Nole le 14 janvier 404 (Natalice X ou poème 27). Il y était certainement arrivé plusieurs semaines auparavant, car le poème de 647 vers où Paulin célèbre sa présence (le nom de Nicétas y apparaît au vers 151, et reparait sans cesse dans la suite), n'a pu être improvisé à la veille de la Saint-Félix. Nicétas est donc arrivé à Nole en fin 403. Or, Paulin, au vers 333, dit à

Suèves en Gaule; car un péril gaulois motiverait mal les décrets d'Honorius, et suivant Prosper les Barbares n'entrèrent en Gaule que le 31 décembre 406.

1. On pourrait tirer une confirmation analogue du poème 26 ou Natalice VIII (402), composé pendant une autre invasion, alors que la Campanie elle-même redoutait l'approche des Gètes et des Alains (vers 22-28; 55; 68-74; 103-104; 414; 425-429, etc.). Il s'agit de la première invasion d'Alaric, qui finit par la demi-victoire de Stilicon à Pollentia. Il y a accord des chroniques pour dater Pollentia de 402 (Hodgkin, *Italy and her invaders*, vol. I, part. II, Oxford, 1892, pp. 711 et suiv.). Mais Alaric était-il entré en Italie le 18 novembre 400, ou le 18 novembre 401? Il y a quelque incertitude sur ce point, bien que, même sans tenir compte du poème de Paulin, il y ait une forte probabilité pour la date du 18 novembre 400. — A la rigueur donc, la date de 401 que l'ancienne chronologie assignait au poème 26 serait conciliable avec les faits; car en décembre 400 Paulin savait l'Italie envahie. C'est pourquoi je renonce à tirer argument du poème 26. — Il faut remarquer pourtant que si Alaric n'est entré dans le Frioul que quelques semaines auparavant, on s'étonne d'apprendre par Paulin que déjà une anxiété profonde règne jusque dans les provinces du Midi. Ce que Paulin dit des combats livrés, des villes qui rebâtissent leurs murs, semble indiquer que la guerre dure depuis quelque temps, et l'année 402 convient certainement mieux au poème 26 que l'année 401. Notons aussi que le poème suivant ne contient plus aucune allusion au péril de l'Italie, pourtant aggravé, si le poème 26 est de 401.

Nicétas : *Ventsti tandem quarto mihi redditus anno*. A compter les années à la mode latine, il faut entendre que le premier séjour de Nicétas à Nole, lequel avait eu lieu dans la belle saison, datait de trois ans auparavant. Nicétas avait donc séjourné à Nole en 400. Or, c'est bien en 400 que nous avons été conduits à placer la lettre XXIX, où Paulin mentionne à Sulpice la première arrivée de Nicétas (Ep. xxix, 14).

3° On a vu qu'entre les Lettres XXXI et XXXII, que j'ai datées ensemble de 402, s'insérait la dédicace de l'église neuve de Paulin. Cette date s'accorde-t-elle avec les indications fournies par Paulin sur ses bâtisses, dans ses deux Natalices de 403 et de 404 ? — Paulin, dans sa lettre XXXII, ne parle que de son église neuve; il ne dit rien de la restauration de l'église ancienne (en janvier 403, voir poème 23, v. 196-228, l'église ancienne était déjà restaurée); il y a donc apparence que les travaux qu'il fit faire ont commencé par la construction neuve. — Il dit d'ailleurs au poème 28 (v. 187) que la dédicace d'une chapelle baptismale et de fonts baptismaux dans l'église ancienne eut lieu à la Saint-Félix de 403, et l'on voit au poème 27 (356-357) que Nicétas, le 14 janvier 404, consacra les dernières constructions, c'est-à-dire sans doute les petites loges pourvues de reliques qui flanquaient le portique de la grande cour. La dédicace des divers édifices a donc été célébrée en plusieurs fois, et la date la plus indiquée pour la dédicace de l'église neuve est bien l'année 402<sup>1</sup>.

#### IV.

##### L'ANNÉE DE LA MORT DE SAINT MARTIN.

J'ai dit plus haut que la Natalice IV, de 398, offrait des allusions certaines à la *Vita Martini*. On a sur l'année de la

1. La basilique de Paulin, qui s'ajoutait à quatre basiliques déjà groupées autour du tombeau du saint, ne devait être, par ses dimensions, qu'une chapelle, et il n'est pas étonnant qu'on ait pu la consacrer un peu moins de deux ans (400-402) après l'ouverture du chantier.

mort de saint Martin deux traditions différentes. D'après Sulpice-Sévère (*Dial.*, II, 13, 6), saint Martin aurait vécu seize ans après la condamnation des priscillianistes, à Trèves, en 385, c'est-à-dire jusqu'en 401. D'après Grégoire de Tours<sup>1</sup>, saint Martin mourut la seconde année du règne d'Honorius et d'Arcadius, sous le consulat d'Atticus et de Caesarius, qui tombe en 397. Les érudits modernes se sont partagés entre les deux traditions, depuis Baronius qui adopta l'année 397 et Pagi qui tint pour 401. M<sup>sr</sup> Duchesne a fait voir que, bien que Sulpice soit un contemporain de Martin et que Grégoire n'ait succédé au saint qu'après deux siècles, la vraisemblance était pour que Grégoire eût raison<sup>2</sup>. Il est inutile de résumer les arguments de cette discussion séculaire, où les seuls témoignages certains étaient négligés.

Rappelons au préalable deux faits déjà mentionnés : Sulpice a écrit la *Vita Martini* quelques semaines ou quelques mois avant la mort du saint. Il ne l'a publiée, et en particulier ne l'a envoyée à Paulin de Nole qu'après la mort du saint<sup>3</sup>. Prouver qu'en 397 Paulin avait en mains la *Vita Martini*, c'est prouver que saint Martin était mort.

Les trois premiers Natalices de Paulin avaient été de courts poèmes de circonstance<sup>4</sup>. Il entreprit, pour la fête du 14 janvier 398, de versifier une copieuse *Vie de saint Félix*. Quand il eut écrit trois cent soixante et un vers, n'étant arrivé qu'à la moitié de son récit, il en remit l'achèvement à l'année suivante. Cette *Vie de saint Félix*, formée des deux poèmes de 398 et 399, est la première en date des très nombreuses vies de saints imitées de la *Vie de saint Martin*.

Saint Félix, comme saint Martin, est de naissance relevée et fils d'un officier de l'armée<sup>5</sup>. Il a, lui aussi, bien qu'originnaire

1. *De Virt. S. Martini*, I, 38. — *Hist. Fr.*, I, 48 et X, 31.

2. *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 282.

3. Cf. ci-dessus, p. 7-8.

4. 39, 35 et 135 vers.

5. Paulin ne dit pas, dans son poème de 398, que le père de Félix fût officier; mais il répare cet oubli dans le résumé du poème 15 qu'il fait au poème 16 ou Natalice V : *Nam pater emeritis sub Caesare vixerat armis* (v. 22).

d'une autre province, été conduit en Italie; toutefois (et c'est par l'étrangeté de ces deux vers que l'imitation se révèle le mieux) il est venu en Italie avant d'être né ou même d'avoir été conçu; car c'est, à proprement parler, son père qui y est venu :

Paulin, poème XV, v. 51 :

Cui nobile ductum — Ex oriente genus.

Cf. Sulpice, *V. M.*, 2, 1 :

Parentibus secundum saeculi dignitatem non infimis.

Poème XV, v. 57 :

Debitus inde Deo Felix, genitore profecto  
Italiam necdum genitus, tamen in patre venit.

Cf. *V. M.*, 2, 1 :

Igitur Martinus Sabaria Pannoniarum oppido oriundus fuit, sed intra Italiam Ticini altus est.

Étant entré dans le clergé, Félix fait, à l'exemple de saint Martin, un stage dans l'ordre des exorcistes (poème XV, v. 108-110; *V. M.*, 5, 2). Un peu plus tard, ses vertus déjà reconnues, une guérison qu'il opère rappelle de près un miracle de saint Martin :

V. 279 :

Sed neque clamatu est neque pulsu mobile corpus  
Jam simile ex animo; modicus tamen ultima vitae  
Flatus et internae prodit trepidatio fibrae.

Cf. *V. M.*, 16, 2-4 :

Omni ex parte praemortua vix tenui spiritu palpitabat... solo spiritu vivit, jam carne praemortua.

Quand, enfin, Paulin s'écrie que l'on a vu un homme seul, sans autre armure que sa foi, triompher d'une multitude de soldats en armes, nous sommes assurés qu'il a présent à l'esprit un épisode de la *Vita Martini* :

V. 146 :

... cujus virtute vel unus  
Fortior innumeris, pietate armatus inermi  
Armatus ferro, sed inermes corpora Christo  
Prosternit superante fide :

Cf. *V. M.*, 4, 5 :

Ante aciem inermis adstabo et in nomine Domini Iesu, signo crucis, non clipeo protectus aut galea, hostium cuneos penetrabo securus..., etc.

Il est acquis que Paulin, composant à la fin de l'année 397 son IV<sup>e</sup> Natalice, avait en mains la *Vita Martini*. Il l'avait depuis le printemps de 397, car la lettre XI<sup>e</sup>, par laquelle il en accuse réception, est du printemps <sup>1</sup>.

Voudra-t-on que Paulin n'ait reçu la *Vita Martini* qu'à la fin de 397, en ait aussitôt tiré parti pour son Natalice de 398 et ait ensuite répondu à son ami par la lettre XI, que l'on reporterait au printemps de 398? Mais alors on n'aurait plus de lettre pour l'année 397, et il deviendrait par contre impossible de resserrer sur les deux années 398 et 399 les trois paquets (1<sup>o</sup> XI; 2<sup>o</sup> XVII; 3<sup>o</sup> XXVII, XXII-XXX) antérieurs à la lettre XXIII, qui est de 400; jusqu'au moment de la lettre XXIII, en effet, il y avait régulièrement un envoi par an et un seul. De plus, si Paulin avait retenu le messager de Sulpice depuis la fin de 397 jusqu'au printemps, il devait, d'après ses habitudes, s'en expliquer dans la lettre XI<sup>2</sup>. La lettre XI est donc bien du printemps de 397.

1. Ep. xvii, 1 : « Nam et illam aestatem, quae puerorum nostrorum ad te reditum consecuta est. »

2. Cf. ép. v, 11; xvii, 2; xxviii, 3. Ce n'est qu'à partir de 400, lorsque Victor eut commencé ses services, que le courrier de Sulpice fit régulièrement plusieurs mois de séjour à Nole.

Tenons compte du temps nécessaire pour que la nouvelle de la mort de saint Martin soit parvenue à Sulpice ; pour que Sulpice écrivît sa lettre II, publiée conjointement avec la *Vie* ; pour qu'un courrier fît le trajet des environs de Toulouse, séjour habituel de Sulpice, à Nole : saint Martin ne peut avoir vécu au delà des trois premiers mois de 397. Tel est le *terminus ad quem* ; le *terminus a quo* est la fin du mois d'octobre 396, pendant lequel Sulpice se trouvait à Tours auprès de lui<sup>1</sup>.

Pourrait-on serrer l'approximation ? Sulpice a écrit la lettre II aussitôt après avoir su la nouvelle de la mort de saint Martin. Il est *possible* qu'à ce moment il eût reçu le *Natalice III* de Paulin (poème XIV), composé pour le 14 janvier 397. Voici les passages parallèles du poème et de la lettre :

1<sup>o</sup> Paulin, *Carm.*, XIV :

- v. 4. ... Coelestem nactus *sine sanguine martyr* honorem...  
 10. Martyrium sine caede placet, si prompta ferendi  
 Mensque fidesque deo caleant; passura voluntas  
 Sufficit et summa est meriti testatio *voti*...  
 21. *Denique nil inpar his*, qui fudere cruorem,  
 testibus et titulo simul et *virtute* recepti  
 Martyris ostendit meritum, etc.

Sulpice, Ep. II, 8-12 :

Est enim ille consertus apostolis ac profetis, et ... in illo justorum grege *nulli secundus*. Nam licet ei ratio temporis non potuerit praestare martyrrium, gloria tamen martyris non carebit, quia *voto* adque *virtute* et potuit esse martyr et voluit... Implevit tamen *sine cruore martyrrium*.

1. En effet, Sulpice est auprès de saint Martin pendant le concile de Nîmes (*Dial.*, II, 13, 8). Ce concile fut tenu le 1<sup>er</sup> octobre, sous le consulat d'Honorius et d'Arcadius, c'est-à-dire en 394, 396 ou 401. L'année 401 est hors de cause ; à l'argument par lequel M<sup>sr</sup> Duchesne (*Fastes*, I, 346) exclut l'année 394, il faut ajouter que cette date est incompatible avec toute la chronologie des lettres de Paulin et de Sulpice. Notons qu'après son séjour à Tours, Sulpice, avant d'apprendre la mort de saint Martin, a eu le temps d'écrire la *Vie* et même de la laisser dormir quelques semaines.

2<sup>o</sup> *Carm.*, XIV, v. 130 :

Regnantem, Felix, comitaberis agnum.

Ep. II, 8 :

Agnum ducem ab omni integer labe comitatur.

La similitude de ces deux derniers membres de phrases est peu significative. Sulpice s'est souvenu directement, comme le prouve l'épithète *ab omni integer labe*, du mot de l'Apocalypse (XIV, 4) : *Virgines enim sunt; hi sequuntur Agnum quocumque ierit*. — Dans les deux textes parallèles sur le martyr de Félix et de Martin, au contraire, il pourra paraître à première vue que Sulpice a certainement imité Paulin; mais il faut faire attention qu'aucune idée n'est plus banale, chez les écrivains chrétiens du temps, que celle du *martyrium sine sanguine*. Saint Cyprien l'avait le premier développée, pour prouver que de simples confesseurs pouvaient égaler en mérite des martyrs consommés; on voit le thème repris au temps de Sulpice, pour justifier les honneurs rendus aux ascètes, par Ambroise, Jérôme, Augustin<sup>1</sup>. Paulin lui-même avait déjà écrit en 395, dans son premier *Natalice* (poème XII, v. 8) : *Vectus in aetherium sine sanguine martyr honorem*. Le parallélisme des deux passages de Paulin et de Sulpice peut donc s'expliquer par une rencontre fortuite. Si l'on croyait l'imitation établie, l'imitateur ne pouvant être que Sulpice<sup>2</sup>, il faudrait admettre que le *Natalice* III a été envoyé par Paulin à son ami en fin 396 ou janvier 397 (saison où les voyages étaient fort rares); la lettre à laquelle ce poème aurait été joint serait nécessairement la lettre V, que Sulpice reçut avant d'écrire la *Vie*, et il fau-

1. Textes cités par Lucius, *Die Anfänge des Heiligenkults*, Tubingue, 1904, pp. 396-397.

2. Sulpice est à Tours le 1<sup>er</sup> oct. 396. Il est impossible qu'entre le 1<sup>er</sup> oct. et la fin de l'année il soit rentré chez lui; ait composé la *Vie*; l'ait laissée dormir quelque temps; ait eu la nouvelle de la mort du saint; ait écrit la lettre II et publié la *Vie*; qu'enfin son messenger soit arrivé à Nole avant que Paulin eût composé son *Natalice* de 397.

draît repousser la lettre V jusqu'à cette date extrême. En ce cas, la *Vie de saint Martin* devrait avoir été composée vers février-mars 397, et la mort du saint, qui survint après l'achèvement du livre, serait à peu près du mois de mars de la même année. Mais cette conclusion ne s'impose pas, car il est douteux, malgré la rencontre de mots *votum, virtus*, que la lettre II de Sulpice soit imitée du Natalice de 397.

Il faut donc s'en tenir aux limites posées ci-dessus : saint Martin est mort au plus tôt en novembre 396, au plus tard aux premiers jours du printemps de 397. Notons pourtant que Grégoire n'aura pas sans motif rejeté l'indication chronologique de Sulpice et donné la date de 397 ; il y a chance pour qu'il ait trouvé cette date du consulat de Césaire et d'Atticus attestée dans les archives de son église. Entre les limites certaines que l'on vient de fixer, la probabilité est pour les premiers mois de l'année 397.

## V

### LE JOUR DE LA MORT DE SAINT MARTIN.

Tous les historiens de saint Martin, sans exception, ont admis que le 11 novembre, fête de la *déposition* du saint, était l'anniversaire authentique de sa mort ou de son inhumation. Il faut dire pourquoi je n'ai cru devoir tenir aucun compte de cette indication de jour.

Ceux qui se fient à la date du 11 novembre admettent, au moins implicitement, que la fête de ce jour a été instituée dès après la mort du saint. Or Sulpice ne dit rien de cette fête (notons que les *Dialogues* sont de 404). Il est de plus très peu probable qu'il y ait eu dans l'église de Tours, au début du v<sup>e</sup> siècle, un culte officiel de saint Martin. Bricius, son successeur, avait été et restait son ennemi<sup>1</sup>. Entre martinien et anti-martinien, à Tours, on se querella pendant tout son long épiscopat et même plus tard encore ; vers 430, les martinien

1. Sulpice, *Dial.*, III, 15-16 ; Grégoire de Tours, *Hist. Fr.*, II, 1, et X, 31.

parvenaient à chasser pour un temps de son siège le vieil adversaire de leur maître, et pendant son absence forcée créaient deux évêques intrus. Est-il vraisemblable que ce Bricius ait établi une fête de saint Martin ?

Il n'en établit pas, et aux environs de 465 on ne célébrait à Tours ni la Saint-Martin de novembre, ni la Saint-Martin de juillet (4 juillet). C'est à ce moment, en effet, que Paulin de Périgueux composa, sur la demande de l'évêque de Tours Perpétuus, sa traduction métrique en cinq livres de la *Vie* et des *Dialogues* de Sulpice <sup>1</sup>. Il y ajouta un sixième livre qui est pour nous bien plus précieux : c'était un *De Virtutibus sancti Martini*, composé par Perpétuus lui-même, et que Paulin n'avait fait que mettre en vers ; un recueil de ces bulletins de miracles accomplis au saint tombeau, dont Grégoire de Tours devait au siècle suivant remplir quatre livres. Or il n'est jamais question, dans le livre de Perpétuus-Paulin, d'une fête propre de saint Martin. Tandis qu'une notable partie des guérisons rapportées plus tard par Grégoire ont lieu au moment des deux solennités du 11 novembre et du 4 juillet, notre *De Virtutibus* du v<sup>e</sup> siècle ne spécifie aucune date, ne mentionne jamais de jours privilégiés. Comment les jours de grands pèlerinages n'auraient-ils pas été alors, comme ils le furent au vi<sup>e</sup> siècle à Tours même et comme ils le sont encore dans nos sanctuaires analogues, des jours d'élection pour les miracles ?

— « Il y a, dit le livre de Perpétuus-Paulin, un jour où chaque année le peuple (de Tours) rend au saint un hommage solennel : c'est le jour de la fête de Pâques. »

(vi, 351) :

Obsequium solemne pio deferre quotannis  
 Adsuevit populus, reducis cum circulus anni  
 Instauraret ovans sanctae solemnia Paschae...

Et le livre décrit ensuite les cortèges et cérémonies qui étaient en usage ce jour-là. Il serait difficile de trouver une

1. Édition Petschenig, t. XVI du *Corp. Scr. Eccl. Lat.* de Vienne.

attestation négative plus claire. Le jour où se célèbrent les solennités propres de saint Martin est le jour de l'âques; il n'y a donc pas de fête spéciale de saint Martin. Je n'ai pas à chercher ici l'origine véritable des deux fêtes. Il suffit d'avoir montré que la fête du 11 novembre a été établie plus de soixante ans après la mort du saint, et qu'il n'y faut voir probablement qu'un anniversaire conventionnel.

Les conclusions de ce travail tiennent en trois lignes : on a vu, à la page 12, le tableau des dates des douze lettres de Paulin de Nole à Sulpice-Sévère; les *Natalices* de Paulin, qui par deux ou trois points intéressent l'histoire générale, s'échelonnent (Rauschen) du 14 janvier 395 au 14 janvier 407. — Saint Martin est mort entre le mois de novembre 396 et le début du printemps de 397, et la date obituaire du 11 novembre ne peut être admise comme authentique.

E.-CH. BABUT.

---